

- CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2013 – - COMPTE RENDU -

PRESENTS :

Vincent LEDOUX ; Rodrigue DESMET ; Jeannique VANDEWIELE ; André VARLET ; Antonio DA SILVA ; Catherine SUBTS ; Jean-Louis BEAUVENTRE ; Annick CASTELEIN ; Michel PETILLON ; Réjane CASTEL ; Patrick BOSSUT ; Thierry BUCQUOYE ; Chantal NYS ; Bruno ACKOU ; Laurent WINDELS ; Claudine ZAHM ; Jean-Jacques FERON ; Dany DELBECQUE ; Claudie RIUS ; Sylvain LAMBLIN ; Nathalie CARDON ; Alexandra COUSTY ; Cathleen COPPIN-QUIVRON ; Thibault TELLIER ; Guy PLOUVIER.

ABSENT(S) :

Isabelle MARIAGE ; Hervé DELVAS ; Eric ZAJDA ; Peggy LAMBLIN

PROCURATION :

Rose-Marie BUCHET donne procuration à Laurent WINDELS
Sophie LAFRENOY donne procuration à Annick CASTELEIN
Geneviève LEROUGE donne procuration à Dany DELBECQUE
Pierre GUILLEMAUD donne procuration à Nathalie CARDON

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

- *Présentation de l'éphéméride*

1.01 Adjoint démissionnaire - Opération de désignation d'un nouvel adjoint

Il est procédé à l'opération de désignation (vote secret) d'un nouvel Adjoint. Monsieur Patrick BOSSUT est élu.

1.02- Conseil Municipal - Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués - Révision de notre dispositif ajusté au 18 décembre 2012

Suite à la démission d'un adjoint, il est nécessaire de procéder à une révision de notre dispositif portant indemnités de fonctions aux élus municipaux.

Délibération adoptée

1.03 - Politique en direction de la famille - Transformation de l'association « Service des familles » en S.C.I.C dénommée « Kaléide » - Participation au capital - Désignation d'un représentant municipal

L'A.S.F (loi 1901) a choisi de s'ouvrir vers l'extérieur et de dynamiser sa structure en mutant en Société Coopérative d'Intérêt Collectif (S.C.I.C). La ville de Roncq s'est associée en participant au capital à hauteur de 2000 €. Par opération de désignation, Rodrigue DESMET a été désigné seul et unique représentant à l'Assemblée Générale de Kaléide.

Délibération adoptée

1.04 - Accueil de la petite- enfance - Qualification de Service d'Intérêt Economique Général (S.I.E.G) - Mandatement de l'opérateur « Service des Familles » et convention de financement des obligations de Service Public (OSP) - Période 2013/2022 - Acte additionnel au mandatement et avenant n1 prenant acte du changement de statuts de cet opérateur et adaptation conventionnelles - Baux emphytéotiques - Transfert

Suite à la mutation juridique de l'Association « Service des Familles » en SCIC, l'acte de mandatement SIEG fera l'objet d'un acte additionnel dans ce sens. Il sera également établi un avenant n°1 à la convention d'O.S.P aménageant 3 points particuliers :

- L'échéancier du compte-rendu annuel
- La consolidation des comptes de l'exercice écoulé repoussée au 3^{ème} trimestre n+1
- La transition comptable entre l'Association « Service des Familles » et la S.C.I.C Kaléide.

Délibération adoptée

1.05 - Accueil de la petite enfance - Reconstruction d'une maison de la petite enfance dans le quartier du Blanc-Four - Convention de financement - Avenant n°2

Il est proposé de réajuster le subventionnement municipal relatif à la reconstruction de la maison de la petite enfance à 1 550 000 €

Délibération adoptée

1.06 - Fonction Publique Territoriale - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord - Affiliation volontaire de la ville de Dunkerque - Avis du Conseil Municipal

Un avis favorable a été donné à cette démarche d'affiliation

Délibération adoptée

1.07 - ZAC du Bois Leurent - Constitution de servitude tréfoncière au profit de LMCU à titre gratuit - Autorisation donnée au Maire

LMCU sollicite de la ville la constitution d'une servitude tréfoncière sur les parcelles AS 586, 572, 576, 589 (ouvrages d'assainissement).

Délibération adoptée

1.08 - Lotissement Rue de la Briqueterie - Projet d'acquisition des derniers espaces communs

Il est proposé d'acquérir 3 parcelles à l'association syndicale Taquinière, Tassonière, Musardièrre (ASSTM) qui représente les copropriétaires du groupe d'habitations de la rue de la Briqueterie, à savoir : AK 633 pour rétrocession à LMCU et un riverain, AK 632 pour rétrocession à un ou plusieurs riverains et AK 635 à EDF.

Délibération adoptée

1.09 - Contrat d'aménagement et de développement durables avec le département du Nord - Fonds départemental pour l'aménagement du Nord (FDAN) - Volet accessibilité - Réhabilitation de l'annexe-mairie - Demande de subventionnement

Il est proposé de solliciter du Département du Nord le subventionnement de 35 %, calculé sur le coût prévisionnel des travaux d'accessibilité de l'Annexe-Mairie chiffré à 156 392 € soit une subvention de 54 730 €.

Délibération adoptée

1.10 - Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) communautaire - Intégration de dispositions issues du Grenelle de l'environnement - Avis du Conseil Municipal

Cette modification du PLU consiste à :

- Lever l'interdiction des éoliennes domestiques
- Intégrer la notion de surface de plancher en remplacement des surfaces Hors Œuvre (brut ou net)
- Intégrer les nouvelles modalités de majoration des droits à construire au bénéfice des logements locatifs sociaux
- Intégrer les nouvelles modalités de majoration des droits à construire pour la performance énergétique des bâtiments

L'ensemble du dossier sera mis à disposition du public du 19 novembre au 20 décembre 2013

Délibération adoptée

1.11 - Modification simplifiée du PLU - Réduction de l'emplacement réservé de superstructure n°5 « bassin de tamponnement secteur du Petit Menin - Avis du Conseil Municipal

Les études d'accessibilités à la ZAC du Petit Menin ont mis à jour un nouveau choix pour l'accès au site depuis l'A22 dans le sens France/Belgique :

- Une sortie qui dessert la ZAC du Petit Menin
- Une sortie qui rejoint la direction « Roncq » mais qui est aussi plus spécifique et adaptée à la desserte de la zone « Promenade de Flandre » compris pour les livraisons, tout en évitant la gestion d'un carrefour à feux

Délibération adoptée

1.12 - Taxe Communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) - Fixation du coefficient multiplicateur unique - Actualisation 2014

Le nouveau coefficient multiplicateur sera de 8,44 à compter du 1^{er} janvier 2014 (+ 1,9 %)

Avis favorable

1.13 - Admission en non valeur - Exercices 2011 et 2012

Exercice 2011 : 310,50 €

Exercice 2012 : 121,17 €

Total : 431,67 €

Délibération adoptée

1.14 - Exercice Budgétaire 2013 - Décision Modificative n°1 - Autorisation de programme - Actualisation

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	+ 453 900,00 €	+ 453 900,00 €
Investissement	- 820 600,00 €	- 820 600,00 €
TOTAL	- 366 700,00 €	- 366 700,00 €

VILLE DE RONCQ	Décision Modificative n°1
----------------	---------------------------------

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2013	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 31/12/2012 (1))	Crédits de paiement restant à réaliser au titre de l'exercice reportés en 2013	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013 (2)	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
L'Eau et l'Arbre dans la Ville	1 100 000,00 €	-159 000,00	941 000,00 €	476 584,17	133 414,16 €	10 000,00 €	321 001,67 €
Valorisation de l'habitat	150 000,00 €	-23 000,00	127 000,00 €	38 656,96	36 055,00 €	30 000,00 €	22 288,04 €
Aménagement urbain du Blanc-Four	4 500 000,00 €	-106 600,00	4 393 400,00 €	1 560 792,99	432 770,97 €	1 793 400,00 €	606 436,04 €
TOTAL	5 750 000,00 €	-288 600,00	5 461 400,00 €	2 076 034,12	602 240,13 €	1 833 400,00 €	949 725,75 €

Levée de séance à 20h30
CM-BD/LD fait le 25 09/2013